



MAIRIE DE VALENSOLE
Place Frédéric Mistral
04210 VALENSOLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 AVRIL 2014 A 10 HEURES**

Date de convocation : 31.03.2014.

Liste des membres présents : AURRIC Gérard, MAGNAN Bernard, RICAUD Jean-Jacques, BOYER Annie, GOSSA Marcel, BLANC Danielle, LAURENTI Robert, OULION Jean-Jacques, JAUFFRET René, RICHEBOIS Odile, FABRE-PAYAN Isabelle, DI IORIO Corinne, SERTORIO Sandra, PETILLON Marie, GRADIAN Gilles, POTIGNON Quentin, CHASPOUL Maurice, PAYAN Lucien, COUMONT-LABAYE Myriam, BARON Carole.

Liste des membres excusés avec pouvoir : LINDENMEYER Sylvie pouvoir à BOYER Annie, DELFINO Delphine pouvoir à LAURENTI Robert, AURIC Claude pouvoir à GOSSA Marcel.

Objet 1 Installation du conseil municipal

La séance s'est ouverte sous la présidence du maire sortant, Gérard Aurric, qui a déclaré les membres du conseil municipal qu'il a préalablement nommés (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un secrétaire de séance a été désigné par le conseil municipal, Monsieur Quentin Potignon.

Après l'appel nominal des membres du conseil, Monsieur Maurice Chaspoul, doyen de l'assemblée, a pris la présidence du conseil municipal.

Objet 2 Élection du Maire

Le président de l'assemblée, Monsieur Chaspoul, a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Pour la constitution du bureau, le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Myriam Coumont-Labayé et Mme Isabelle Fabre-Payan.

Après avoir demandé aux candidats de se faire connaître, le président de l'assemblée a proposé la candidature de Monsieur Gérard Aurric.

Il a ensuite été procédé au vote à bulletin secret.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins qui a donné le résultat suivant :

- nombre de votants : 23
- nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 19

Monsieur Gérard Aurric a obtenu la majorité absolue des suffrages.
Le président a proclamé l'élection et l'installation immédiate du nouveau Maire,
Monsieur Gérard Aurric.

Objet 3 Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait de 5 adjoints.

Monsieur le Maire a proposé de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune à 6.

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la création de 6 postes d'adjoints au maire.

Objet 4 Élection des adjoints

Le Maire a informé le conseil municipal que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur le Maire a demandé aux listes candidates de se faire connaître. Le candidat au poste de premier adjoint a présenté au maire une liste avec les noms des candidats aux postes d'adjoints au nombre de 6.

Il a ensuite été procédé au vote à bulletin secret, sous le contrôle du bureau et dans les mêmes conditions de déroulement de scrutin que pour l'élection du Maire.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné le résultat suivant:

- nombre de votants : 23
- nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 19

Monsieur le Maire a proclamé l'élection des adjoints immédiatement installés dans leur fonction :

- Monsieur MAGNAN Bernard, premier adjoint,
- Monsieur RICAUD Jean-Jacques, deuxième adjoint,
- Madame BOYER Annie, troisième adjoint,
- Monsieur GOSSA Marcel, quatrième adjoint,
- Madame BLANC Danielle, cinquième adjoint,
- Madame DELFINO Delphine, sixième adjoint.

Table récapitulative

- Installation du nouveau conseil municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints

Signatures des membres présents

AURRIC Gérard		RICHEBOIS Odile	
MAGNAN Bernard		FABRE-PAYAN Isabelle	
RICAUD Jean- Jacques		DI IORIO Corinne	
BOYER Annie		SERTORIO Sandra	
GOSSA Marcel		PETILLON Marie	
BLANC Danielle		GRADIAN Gilles	
DELFINO Delphine	Pouvoir à Robert LAURENTI	POTIGNON Quentin	
LAURENTI Robert		CHASPOUL Maurice	
OULION Jean- Jacques		PAYAN Lucien	
JAUFFRET René		COUMONT-LABAYE Myriam	
AURIC Claude	Pouvoir à Marcel GOSSA	BARON Carole	
LINDENMEYER Sylvie	Pouvoir à Annie BOYER		